

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le 1 % Logement a financé en 2001, à des conditions privilégiées, plus de 16 000 logements sociaux (PLUS) dans le cadre du plan de relance du Gouvernement**

Destiné à faciliter le financement des opérations PLUS, ce concours privilégié\* du 1% Logement correspond à une enveloppe annuelle de 152 millions d'euros (1 milliard de francs).

Il s'inscrit à l'intérieur de l'objectif annuel d'investissement des organismes 1% Logement (CIL/CCI) en faveur du secteur locatif social de 690 millions d'euros (4,5 milliards de francs) prévu par la Convention prorogée Etat/UESL du 3 août 1998.

Des représentants régionaux désignés au sein des CIL/CCI ont coordonné les opérations de financement en concertation avec les représentants de l'Etat et les bailleurs sociaux (ci-après bilan chiffré).

Plus de 16 000 logements auront ainsi bénéficié de ce financement, soit plus du tiers des 45 000 logements PLUS engagés en 2001.

L'intervention du 1% Logement s'est avérée souvent décisive dans la concrétisation des programmes en levant notamment les blocages financiers d'un certain nombre d'opérations destinées, entre autres, à favoriser la mixité sociale.

Ce dispositif sera reconduit à l'identique pour 2002.

\* Le concours privilégié " PLUS " est un prêt représentant 10 % minimum du prix de revient de l'opération, au taux de 1,25 % l'an d'une durée de 39 ans, avec un différé d'amortissement de 35 ans et une remise d'intérêt de 10 ans. Il peut se cumuler avec d'autres interventions du 1 % Logement dans la limite des plafonds réglementaires.

**Contact Presse :**

Anne du BOUCHER ☎ 01 44 85 81 00

**Site internet :** [www.uesl.fr](http://www.uesl.fr)

**Bilan provisoire 2001**  
**du concours privilégié « PLUS »**  
**- soit 152 M€ (1 milliard de francs) - du 1% Logement**

**Plus de 16 000 logements** sur les 45 000 PLUS -soit **36 %**-, auront bénéficié du concours privilégié du 1 % Logement pour un objectif initial de 15 000 logements financés.

80 M€ pour 8 700 logements auront été consacrés aux opérations PLUS réalisées dans les quatre principales régions françaises (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Paca) soit 52% de l'enveloppe globale "concours privilégié".

25 % de l'enveloppe "concours privilégié" aura concerné des opérations réalisées en **Ile-de-France soit 41 M€**  
**15 M€** seront allés à la région Rhône-Alpes, **15 M€** à la région PACA, et **9 M€** au Nord-Pas-de-Calais.